

O bienheureuse et Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph qui avez été l'objet d'une si tendre dévotion de la part du Vénérable Mgr de Laval, vous qu'il a constitué la protectrice de son Séminaire et de toutes les familles de son diocèse, c'est à votre puissante sollicitude que nous confions le succès de la cause de sa béatification, afin qu'il nous soit permis un jour d'honorer celui qui a si puissamment contribué à répandre votre culte et à faire imiter vos vertus.

Sous le présent mandement ainsi que la traduction du décret de l'introduction de la cause, lu et publié au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres où se font les offices publics et en chapitre dans les communautés, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le six novembre, mil huit cent quatre vingt-dix.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

Arch. de Québec.

Par son Eminence.

B.-PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire.

---